

DECRET N° 2015-092 DU 04 MARS 2015

portant approbation des états financiers, pour l'exercice 2013, de l'Agence Bénin Presse (ABP).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2014-021 du 20 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 2005-790 du 29 décembre 2005 portant approbation des Statuts de l'Agence Bénin Presse ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration de l'Agence Bénin Presse en sa séance du 15 avril 2014 ;
- Sur** rapport du Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 29 janvier 2015,

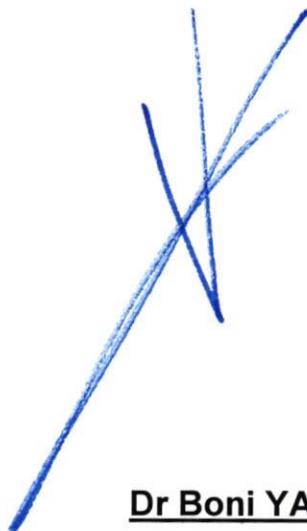
DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2013, de l'Agence Bénin Presse (ABP) tels qu'ils figurent en annexe au présent décret.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 04 mars 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre de la Communication
et des Technologies de
l'Information et de la
Communication,



Komi KOUTCHE

Le Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective,



Jean GBETO DANSOU



Marcel Alain de SOUZA

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – HCJ 2 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – SGG 2 HAAC 2 – MECPDEPP-CAG 2 – MCTIC 4-
MEFPD 4 – MDAEP 4-Autres Ministères 24 – DGB-CF-DGTCP-DGID-DGDDI-DGE 6 – IGF 1 – BN-DAN-DLC 3 –
GCONG-DCCT-INSAE 3 – BCP-CSM-IGAA 3 – UAC-ENEAM-FADESP-FASEG 4 – UNIPAR 1 – ABP 5 – JORB 1.

